

Direction : Direction Générale des Services Techniques

Direction Administrative des Services Techniques

REF : DAST2009028

Signataire : ED/NH

OBJET :Marché de maintenance et dépannage des installations thermiques. Avenant n°1 au lot n°1 avec la société S.E.C.

LE CONSEIL,

Après avoir entendu l'exposé du Maire,

Vu le marché sur appel d'offre du 20 Février 2007,

Vu le projet d'avenant n°1 au lot N°1 (chaudières murales et ramonage dans les logements et locaux collectifs) avec la société Société d'Exploitation de Chauffage (S.E.C).

Vu l'article 20 du code des marchés publics

Considérant qu'il y a lieu de prendre en compte l'évolution du parc de machine à entretenir durant l'exécution du marché,

Vu le budget communal,

Sur avis favorable de la commission gestion du patrimoine, transports, circulation et stationnement,

A l'unanimité.

DELIBERE :

AUTORISE monsieur le maire, à signer l'avenant n°1 au lot n° 1 (chaudières murales et ramonage dans les logements et locaux collectifs) du marché de maintenance et dépannage des installations thermiques avec la société S.E.C. (Société d'Exploitation de Chauffage)

le Maire

J. SALVATOR

Direction : Direction Générale des Services Techniques

Direction Administrative des Services Techniques

REF : DAST2009028

Signataire : ED/NH

OBJET : Marché de maintenance et dépannage des installations thermiques. Avenant n°1 au lot n°2 avec la société SEC.

LE CONSEIL,

Après avoir entendu l'exposé du Maire,

Vu le marché sur appel d'offre du 20 Février 2007,

Vu le projet d'avenant n°1 au lot N°2 (brûleurs à gaz et fioul des chaudières atmosphériques et accumulateurs d'eau chaude sanitaire) avec la société S.E.C.

Vu l'article 20 du code des marchés publics

Considérant qu'il y a lieu de prendre en compte l'évolution du parc de machine à entretenir durant l'exécution du marché.

Vu le budget communal,

Sur avis favorable de la commission gestion du patrimoine, transports, circulation et stationnement,

A l'unanimité.

DELIBERE :

AUTORISE le maire, à signer l'avenant n°1 au lot n° 2 (brûleurs à gaz et fioul des chaudières atmosphériques et accumulateurs d'eau chaude sanitaire) du marché de maintenance et dépannage des installations thermiques avec la société S.E.C. (Société d'Exploitation de Chauffage)

le Maire

J. SALVATOR

Direction : Direction Générale des Services Techniques

Direction Administrative des Services Techniques

REF : DAST2009028

Signataire : ED/NH

OBJET : Marché de maintenance et dépannage des installations thermiques. Avenant n°1 au lot n°3 avec la société COFELY.

LE CONSEIL,

Après avoir entendu l'exposé du Maire,

Vu le marché sur appel d'offre du 21 Février 2007,

Vu le projet d'avenant n°1 au lot N°3 (climatiseurs) avec la société COFELY nouvelle marque commerciale remplaçant la marque ELYO, attributaire initial.

Considérant qu'il y a lieu de prendre en compte l'évolution du parc de machine à entretenir durant l'exécution du marché.

Vu l'article 20 du code des marchés publics

Vu le budget communal,

Sur avis favorable de la commission gestion du patrimoine, transports, circulation et stationnement,

A l'unanimité.

DELIBERE :

AUTORISE monsieur le maire, à signer l'avenant n°1 au lot n° 3 (climatiseurs) du marché de maintenance et dépannage des installations thermiques avec la société COFELY remplaçant la marque ELYO, attributaire initial.

le Maire

J. SALVATOR